

# Autorité des marchés financiers

## Décision n° 581 du 7 septembre 2016 relative à la composition des sections de la commission des sanctions

NOR : AMFX1625112S

La commission des sanctions de l'Autorité des marchés financiers,  
Vu le code monétaire et financier, notamment ses articles L. 621-2-IV et R. 621-6 ;  
Vu l'avis relatif à la composition de la commission des sanctions de l'Autorité des marchés financiers publié au *Journal officiel* du 30 août 2016,

Décide :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Les deux sections constituées par la commission des sanctions sont ainsi composées :

Première section : Mme Marie-Hélène Tric, présidente, Mme Edwige Belliard, M. Bernard Field, M. Bruno Gizard, Mme Sophie Schiller et M. Miriasi Thouch.

Deuxième section : M. Jean Gaeremynck, président, M. Christophe Soulard, Mme Anne-José Fulgeras, Mme Patricia Lazard-Kodyra, M. Christophe Lepitre et M. Lucien Millou.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 7 septembre 2016.

Pour la commission des sanctions :

*La présidente,*  
M.-H. TRIC